Photo

Contrat d'admission
CREA INSEEC U. Ecole de création en communication SA
(ci-après CREA INSEEC U.)

Master en Marketing du Sport et des Nouvelles Technologies
Session 2020 – 2022

I Identité et adresse privée de l'étudiant (remplir en lettres majuscules SVP)

Nom …….

Prénom ……

Adresse ……...

NPA et ville …….

Mail ……..

Numéro AVS (seulement si domicilié en Suisse)

……..

Date de naissance ……

Lieu d'origine …….

Etat civil……

Tél…….....

Mobile …….

Coordonnées bancaires complètes de l'étudiant * (remplir en lettres majuscules SVP)

Nom de l'établissement ……..

NPA et ville…….....

Titulaire du compte ……..

IBAN ……

Clearing …….....

Swift ……....

** En cas de remboursement, sauf précision contraire, le montant dû est versé au titulaire du compte mentionné.*

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10
INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com

II Formations antérieures

Nom de l'école	Titre du diplôme	Année(s) d'étude(s)	Diplôme obtenu	
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non

III Documents à fournir pour le dossier de candidature

- le contrat d'admission dûment complété, daté et signé
- 1 lettre de motivation
- 1 curriculum vitae
- 1 copie des diplômes
- 1 copie des relevés de notes en cours et/ou bulletin de notes final
- 1 justificatif du paiement de la finance d'inscription (CHF 300.-)
- 1 copie de la pièce d'identité
- 1 copie de la carte AVS (seulement si domicilié en Suisse)

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante ou à info@creageneve.com :

CREA INSEEC U.
Ecole de création en communication SA
Rte des Acacias 43
1227 Genève – Acacias

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10

INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com

IV Inscription

Je confirme mon inscription ferme à la session 2020-2022 de la formation de l'école CREA INSEEC U. pour un montant d'écolage total de CHF 23'800.-.
Ce montant inclut un voyage d'études d'une semaine en Europe ou dans un campus du groupe INSEEC U.

Ne sont pas compris dans le montant de l'écolage :

- Les frais d'inscription de CHF 300.- pour la constitution du dossier *.
- L'accès à la plateforme Learning 7 avec la préparation et le passage de la certification d'un montant de CHF 100.-.

Option facultative :

- La participation financière au voyage d'études à l'international (exemple : San Francisco) pour un montant estimatif de CHF 3'000.-.

* Lors de l'inscription ferme, un montant de CHF 300.- est perçu pour la constitution du dossier.
Ce montant n'est pas remboursé en cas de désistement ou de non présentation du candidat à l'entretien d'entrée.
En revanche, si le candidat n'est pas retenu, la finance d'inscription lui sera restituée.

Le règlement est à effectuer sur le compte suivant :
Crédit Suisse, Genève / IBAN: CH30 0483 5175 2978 1100 1 / Clearing: 4835 / Swift: CRESCHZZ80A

Inscription : **30 juin 2020**

Début des cours : **5 octobre 2020**

Fin des cours : **Avril 2022**

Travail de Master : **Juin 2022**

V Modalités de paiement

Je m'engage à verser le montant de CHF 23'800.- à CREA INSEEC U.
Les échéances sont à respecter même pendant les périodes de stage ou de vacances.

Veuillez cocher la variante choisie :

□ En 1 tranche pour un montant total de CHF 23'800.- au 31.07.2020.

□ En trimestre selon le calendrier suivant pour un montant total de CHF 23'800.-

Versements	31.03	30.06	30.09	31.12	**Total CHF**
Année 1 – 2020	-	**31.07.2020** 4'800.-	4'000.-	4'000.-	**12'800.-**
Année 2 - 2021	4'000.-	4'000.-	3'000.-	-	**11'000.-**

□ En 20 mensualités de CHF 1'190.- du 31.07.2020 au 28.02.2022 pour un montant total de CHF 23'800.-.

□ Selon une convention de plan de paiement spécifique à établir avec CREA INSEEC U. pour un montant total de CHF 23'800.-, lequel fera partie intégrante du présent contrat.
1ère échéance au 31.07.2020 / Montant minimum mensuel de CHF 800.-.

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10
INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com
INSEEC U.

Si la formation est co-financée par l'entreprise, les quotes-parts sont mentionnées ci-dessous.

Privé _____% Entreprise_____%

Si la facture est à envoyer à l'entreprise : Indiquer l'adresse précise de facturation ci-dessous, puis ajouter le cachet de l'entreprise et la signature de votre direction en page 7 du présent document.

Coordonnées et adresse de l'entreprise (remplir en lettres majuscules SVP)

Entreprise…….

Rue…….……

NPA et Ville……..……

Mail …….…….

Tél…….....

Mobile……

Coordonnées bancaires complètes de l'entreprise (remplir en lettres majuscules SVP)

Titulaire du compte …….…..

NPA et ville…….....

Nom de l'établissement ……...

IBAN …….

Clearing …….....

Swift …….....

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10

INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com

INSEEC U.

Clauses de désistement
En cas de désistement pendant la période du 10.07.20 au 04.10.20 : 20% de l'écolage, soit CHF 4'760.- est dû.

En cas de désistement pendant la période du 05.10.20 au 30.06.21: 50% de l'écolage, soit CHF 11'900.- est dû. *Cette clause est également valable dans le cas où la personne inscrite ne se présente pas le jour de la rentrée.*

En cas de désistement pendant la période du 01.07.21 au 30.04.22 : 100% de l'écolage, soit CHF 23'800.- est dû.

Important : La résiliation du présent contrat d'admission, par l'une des parties, doit être formellement portée à la connaissance de l'autre, par lettre recommandée. L'information par courriel n'est pas admise ni valable.

Retard de paiement
En cas de retard de paiement, auquel l'étudiant s'engage par le présent contrat, et après le 3ème rappel (recommandé), le solde total de l'écolage est automatiquement exigible sans délai.
Le non-paiement de l'écolage en cours peut entraîner une suspension provisoire ou définitive de la formation.

CREA INSEEC U. se réserve le droit de procéder au recouvrement du solde échu par voie juridique sans avis préalable.

Clause de résiliation
Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de poursuivre la formation pour des motifs objectifs ou ayant trait à sa personne, il peut résilier le présent contrat par lequel il est lié à CREA INSEEC U.
Si cette résiliation intervient en temps inopportun, notamment en cours de semestre, il s'acquittera de l'écolage dû pour ledit semestre.

En cas d'échec à l'obtention du bachelor, brevet fédéral ou équivalence
L'étudiant, qui réussit son entretien d'entrée et qui se trouve en dernière année d'université, de haute école spécialisée ou dans un autre établissement équivalent, sera conditionné par l'obtention du bachelor, brevet fédéral ou équivalence.

En cas de non obtention de son diplôme, l'étudiant a la possibilité de reporter son inscription à CREA INSEEC U. pour l'année suivante, sans devoir refaire son entretien d'entrée. Pour ce faire, l'étudiant doit :

- Remettre une copie de son bulletin de notes final qui confirme son échec.
- Remplir un nouveau contrat d'admission pour la session suivante (session 2021-2023), lorsque ce dernier sera disponible (dès octobre 2020).
- Régler le 1er trimestre d'écolage d'un montant de CHF 4'800.- au 30.09.2020.
- Ce montant sera crédité sur les frais d'écolage à venir.
- Le nouveau contrat d'admission pour la session suivante fera foi.

L'étudiant qui ne souhaite pas intégrer CREA INSEEC U. et poursuivre sa scolarité, sera remboursé du montant de l'écolage déjà versé à CREA INSEEC U., excepté la finance d'inscription de CHF 300.-. Il devra remettre une copie de son bulletin de notes final qui confirme son échec.

Report du contrat d'admission
En cas de souhait de report du contrat d'admission, l'étudiant a la possibilité de reporter son inscription à CREA INSEEC U. pour l'année suivante. Pour ce faire, l'étudiant doit :

- Envoyer une lettre recommandée pour annoncer son souhait de report d'admission.
- Remplir un nouveau contrat d'admission pour la session suivante (session 2021-2023), lorsque ce dernier sera disponible (dès octobre 2020).
- Régler le 1er trimestre d'écolage d'un montant de CHF 4'800.- au 30.09.2020.
- Ce montant sera crédité sur les frais d'écolage à venir.
- Le nouveau contrat d'admission pour la session suivante fera foi.

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10
INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com
INSEEC U.

VI Stage

La recherche de stage est sous la responsabilité active de l'étudiant, avec l'aide soutenue du « Pôle Stages et Entreprises » de CREA INSEEC U.
CREA INSEEC U. délivre aucune convention de stage tant que l'étudiant ne débute pas sa formation (à partir du premier jour de la rentrée).
Le diplôme est délivré à l'étudiant, uniquement si il a réalisé un stage d'une durée minimum de 5 mois au cours de sa formation.
Pendant la durée de sa formation, l'étudiant bénéficie de conventions de stages jusqu'à 8 mois maximum au sein de la même entreprise.
L'étudiant en Master exécutif est en stage/emploi à 80% (voir 90%).

Si l'étudiant est en emploi, une attestation de l'employeur actuel est demandée.

En cas d'échec du travail de Master, l'étudiant ne bénéficie pas d'une nouvelle convention de stage, si la période de stage a déjà été validée durant sa formation.

VII Entretien d'évaluation

Après validation du dossier par la direction de CREA INSEEC U., le candidat reçoit les instructions pour l'entretien d'entrée.

L'entretien d'évaluation est organisé dans les locaux de CREA INSEEC U., en présence du Directeur du Master.

Délais

Retour contrat d'admission	Entretien d'évaluation
30 juin 2020 Le contrat d'admission signé doit être envoyé à CREA INSEEC U.	**Date à convenir avec le/la candidat(e)** Dans les locaux de CREA INSEEC U.

L'heure de l'entretien est confirmée par mail.

L'inscription du candidat à CREA INSEEC U. devient définitive après la validation de l'entretien d'évaluation par la Direction.

CREA INSEEC U. se réserve le droit, en cas de participation insuffisante, d'annuler la formation.

L'étudiant s'engage à respecter la réglementation en usage à CREA INSEEC U.

En cas de litige, les parties désignent exclusivement Genève (siège de CREA INSEEC U.) comme for juridique.

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10

INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com

INSEEC U.

Par ma signature, j'accepte les conditions du contrat d'admission et du règlement d'admission « Master » en annexe.

ETUDIANT

Lieu et date

Signature de l'étudiant(e)

…….....

……

Dans le cas où les factures sont à adresser à une tierce personne ou à une personne morale, cette dernière est tenue de signer également le contrat d'admission. Elle s'engage, en tant que débiteur solidaire au sens de l'art. 143 ss du Code des obligations, à payer les montants d'écolage échus.

Nom……..

Prénom……...

Rue……

NPA/ Ville……..……..

Mail……

Mobile……

Lieu et date

Signature du débiteur

…….....

……

ENTREPRISE

Lieu et date

Signature de la direction de l'entreprise

……..……

……..

Cachet et signature de l'entreprise :

CREA INSEEC U.

Lieu et date

CREA INSEEC U.
Ecole de création en communication SA
René Engelmann
Directeur

…….

……..

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10

INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com

INSEEC U.

Règlement d'admission « Master »

Article 1 : Le participant peut obtenir le contrat d'admission sur le site internet de l'école ou lors d'un entretien individuel ou encore lors d'une séance d'information.

Article 2 : Le candidat a l'obligation de remplir le contrat d'admission pour participer à l'entretien d'évaluation. Il est informé de la date par mail. En cas d'empêchement, il doit immédiatement contacter CREA INSEEC U. En cas de non-présentation à l'entretien d'évaluation, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Article 3 : Le candidat doit remplir les conditions d'admission suivantes pour obtenir en fin de formation le titre de Master: titulaire d'un bachelor ou d'un diplôme jugé équivalent.

Article 4 : Le contrat d'admission et ses annexes sont à renvoyer selon la date prescrite pour garantir l'accès à la session visée. La participation à l'entretien d'évaluation est validée par le paiement de la finance d'inscription.

Article 5 : La décision, suite à l'entretien d'évaluation, est communiquée au candidat dans un délai de 20 jours ouvrables. La décision est ferme et irrévocable. En cas de refus, les frais d'inscription sont remboursés dans un délai de 4 semaines.

Article 6 : Le candidat peut être admis sans conditions, ou sous conditions de :
- remplir un pré-requis manquant,
- repasser un entretien d'évaluation,
- être auditionné par un autre membre de la direction.

Article 7 : En cas d'annulation d'inscription par un étudiant admis, celui-ci doit impérativement le signaler par lettre recommandée à CREA INSEEC U. et les clauses de désistements mentionnées dans le contrat d'admission s'appliquent.

Article 8 : Si l'étudiant s'aperçoit d'une erreur d'orientation au niveau de son choix de Master, un changement peut être entrepris uniquement sous certaines conditions et dans un délai de 2 semaines après le début de la formation. L'étudiant doit présenter des motivations claires à la direction du Master qu'il souhaite intégrer. Le changement peut être validé à condition que le taux d'occupation du Master souhaité le permette.

Article 9 : En cas de report du contrat d'admission, l'étudiant s'engage à respecter le processus et s'acquitter du montant à devoir.

Article 10 : En cas de redoublement, l'année d'écolage supplémentaire n'est pas facturée (hors frais de voyage d'études). L'étudiant a l'obligation de poursuivre le paiement de l'écolage, selon les modalités et les dates d'échéances indiquées sur le contrat d'admission signé par les différentes parties. L'étudiant aura ainsi régler la totalité de l'écolage une année avant la fin de sa formation.

Article 11 : Le Diplôme est remis à l'étudiant uniquement lorsque que la totalité de l'écolage est réglée.

Article 12 : L'étudiant, uniquement après la validation de son admission par CREA INSEEC U., a la possibilité d'entreprendre des démarches pour une demande de bourse. Il s'engage à prendre connaissance et à signer le document « demande de bourse » CREA INSEE U. Les consignes y relatives sont à respecter scrupuleusement. CREA INSEEC U. peut, sans y être obligé, accompagner l'étudiant dans ce processus. L'étudiant ne peut être conditionné à l'obtention d'une bourse.

Article 13 : Tous les cas litigieux sont gérés par le service juridique de CREA INSEEC U. et aucun droit de recours n'est possible sur le processus d'admission.

GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 338 15 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10

INFO@CREAGENEVE.COM www.creageneve.com

INSEEC U.